

## Règlement Général sur la la Protection des Données ■



**L**e Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entrée en vigueur le 25 mai 2018. Il a pour objet de modifier la réglementation en matière de traitement des données à caractère personnel et renforce les droits des personnes.

Cette nouvelle réglementation impose notamment aux organismes qui collectent des données personnelles de mettre à la disposition des utilisateurs une information claire, intelligible et aisément accessible aux personnes concernées par les traitements de données.

Par ailleurs, les utilisateurs doivent être informés de l'usage qui est fait de leurs données et doivent en principe donner leur accord pour le traitement de leurs données, ou pouvoir s'y opposer.

À ce titre, la RIVP est depuis plusieurs années engagée dans une démarche de transparence vis-à-vis de ses locataires concernant l'utilisation qui est faite de leurs données, ainsi que sur les dispositifs mis en œuvre afin de sécuriser et de protéger celles-ci.

En 2012, nous avons nommé un correspondant informatique et

libertés (CIL) chargé de veiller à la sécurité juridique et informatique des données personnelles de nos locataires.

Aujourd'hui, le RGPD a remplacé le CIL par le délégué à la protection des données (DPD), chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen sur la protection des données. Ce rôle est assuré par la Directrice juridique de la RIVP, spécialisée en droit de la protection des données et qui a bénéficié d'une formation continue pour préparer la RIVP à ses nouvelles obligations réglementaires.

Nous vous rappelons que vous pouvez à tout moment, consulter et modifier les consentements ou les données que vous nous avez transmis

- soit en vous connectant à votre extranet : [www.extranet-rivp.fr](http://www.extranet-rivp.fr)
- soit en écrivant à la RIVP à l'adresse suivante : **RIVP DPO, 13 avenue de la Porte d'Italie 75621 PARIS CEDEX 13**
- ou par mail à l'adresse : [contactdpo@rivp.fr](mailto:contactdpo@rivp.fr)

**NOTRE OBJECTIF : maintenir toujours à un niveau élevé notre exigence en matière de protection des données personnelles.**